

Courrier :

Date: 9/1/2010

Objet: Procès verbal AG

N/Réf: PV AGE du 9-1-10:

PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2010

Le 9 janvier 2010 à 14h30 se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire les membres convoqués avec pour ordre du jour l'adoption des nouveaux statuts mis en conformité.

En raison des intempéries, cette assemblée a eu lieu au CROS à Balma.

Total des membres	36 voix
Membres présents	16 voix
Pouvoirs	8 voix
Absents	12 voix

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Après un bref exposé sur l'historique et le fond du CORAC, le président passe la parole au Secrétaire Général afin qu'il expose et développe les points particuliers de ces statuts, étant précisé que tous les membres présents ont eu en son temps communication du document exposé et qu'ils ont eu toute liberté d'en demander les modifications éventuelles.

Après exposé et mise au vote, les nouveaux statuts sont adoptés à la majorité absolu des présents et représentés :

Montant total des voix : 36

Nombre de voix présentes ou représentées : 24

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 15h30 et est suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Le Président
Jean Marie DELORME

DELORME J.M.
19, rue Jean Jaurès
24420 ANTONNE



Le Secrétaire
Claude GALBAN

